

Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord



Réunion publique du 29/09/21
Compte-rendu

Intervenants

- **Marcel LINET**, Président de la Commission d'enquête
- **Martin HIRSCH**, Directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AH-HP)
- **Jean-Baptiste HAGENMULLER**, Directeur délégué de l'AP-HP
- **Xavier JEUNEMAITRE**, Doyen de la faculté de santé d'Université de Paris
- **Didier PETITJEAN**, Directeur général des services adjoint, en charge du développement des campus
- **Adel ZIANE**, adjoint au maire de Saint-Ouen-sur-Seine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, vice-président de Plaine Commune en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
- **Animation** : Valérie Boyer, Agence Rouge Vif

Ordre du jour

- Intervention du Président de la Commission d'enquête
- Intervention de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine
- Présentation du projet
 - o L'utilité publique du projet de Campus Hospitalo-Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord
 - o La révision du PLUi de Plaine Commune
 - o L'enquête parcellaire
- Echanges avec le public

Bilan général de la réunion

Cette réunion publique s'est tenue dans le cadre de l'enquête publique. Présidée par Marcel LINET, elle a réuni plus de 160 personnes : 85 participants en présentiel (à la Serre du Grand Parc à Saint-Ouen-sur-Seine) et 80 participants connectés à distance.

Le public était composé d'Audoniens, de représentants du Collectif « Pas là, pas ça, pas comme ça », ainsi que de représentants de syndicats hospitaliers.

Les personnes qui se sont exprimées étaient majoritairement contre le projet. Les prises de parole ont concerné l'opportunité du projet (question du capacitaire, suppression des hôpitaux Bichat et Beaujon, nombre de lits...), les conséquences du projet pour la qualité de l'offre de soin sur le territoire...

Ont également été formulées les craintes concernant l'insertion urbaine du projet, notamment en termes de circulation routière, de nuisances sonores, d'architecture et d'esthétisme, des capacités d'accueil des étudiants...

Synthèse des échanges

● L'IMPLANTATION DU CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Plusieurs remarques et avis ont été formulés au sujet de l'implantation du projet dans le secteur : choix de la localisation, impact sur les transports (voiture et transports en commun, logements, nuisances...).

Un participant s'interroge sur l'implantation du futur campus hospitalo-universitaire. Le choix est-il déjà acté ? Un autre participant mentionne la possibilité de localiser l'équipement un peu plus au nord (village olympique ou ZAC Plaine Saunier).

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Le choix du site a été déterminé par un certain nombre de contraintes sociales, politiques et environnementales au regard des 26 emplacements possibles dans la région francilienne.

Plusieurs participants soulèvent la question du trafic routier dense dans le secteur et du risque engendré pour l'accès aux services d'urgence, ainsi qu'en termes de saturation des réseaux de transports. Il faudrait bien prendre en compte la question des transports dans ce projet. La station qui dessert le futur hôpital (Garibaldi) se situe sur la ligne 13, qui n'est pas accessible aux PMR et qui est engorgée.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Au sujet du transport et de la desserte, la voirie sera adaptée. L'AP-HP dispose d'une expérience sur d'autres hôpitaux situés en zones dense et l'apport de l'hôpital lui-même en termes de supplément de trafic n'est pas considérable. Par ailleurs, la desserte en métro permettra aux soignants et patients de se rendre à l'hôpital. Enfin, l'étude de mobilité sera mise à jour pour répondre à cette problématique.

Un participant questionne les choix architecturaux du projet, notamment son horizontalité qui compliquerait la circulation pour le patient et les soignants. Sur le plan architectural, un habitant se questionne sur l'intégration urbaine du bâtiment. Est-ce qu'il y aura des grandes façades, des grands murs qui vont donner directement sur le trottoir en dehors des entrées ? Des grilles ceinturant la parcelle ? Il y est opposé car cela ne permet pas l'appropriation par les usagers et habitants de l'espace public.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Il est possible de consulter le cahier des charges d'intégration urbaine et paysagère, qui recense les grands principes de l'insertion urbaine du Campus. Ce travail a fait l'objet d'ateliers dans le cadre des précédentes concertations sur le projet. Il n'est pas possible de se prononcer aujourd'hui sur la forme définitive, mais l'idée d'un grand mur serait aberrante.

Un participant s'interroge sur la situation des étudiants. Selon lui, le lieu d'implantation du futur projet éloignerait une partie des étudiants de leur lieu d'apprentissage.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Un lieu d'enseignement dans le nord de Paris, qui complète celui sur le centre est un choix pertinent, d'autant que les étudiants en santé passent la moitié de leur temps dans des stages hospitaliers.

Un habitant se demande si une étude d'impact a été réalisée sur le logement étudiant ou sur le marché du logement en général, la demande étant déjà élevée à Saint-Ouen. « N'y a-t-il pas un risque de déséquilibre du marché du logement à Saint-Ouen avec l'arrivée de logements étudiants ? ». Une participante soulève la question du logement du personnel soignant.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Le logement est un élément de discussion partagé avec la Ville afin de ne pas déséquilibrer les choses. L'objectif est de faire en sorte que le logement des salariés soit à une distance raisonnable du futur hôpital.

Concernant le logement étudiant, préoccupation importante pour l'université, cette question est gérée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation avec son opérateur le Centre régional des œuvres universitaire et scolaires, le CROUS. Des études sont en cours avec des programmations de création de logements étudiants assez conséquentes, qui doivent répondre au besoin en logement étudiant avec l'implantation de ce type d'équipement. Tout cela est pris en compte ; les programmations sont réalisées pour concevoir la meilleure réponse possible sur ces logements de proximité pour les étudiants, et sur un périmètre plus large de la Seine-Saint-Denis et des implantations universitaires existantes.

Un riverain du futur hôpital, représentant d'une copropriété avenue Gabriel Péri, s'interroge sur la question des travaux et de potentielles nuisances durant cinq ans ou plus (difficultés de circulation et de stationnement, bruit, pollution). Cette question a également été soulevée par un autre participant.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Ce sont des travaux importants, qui comprendront une démolition et un chantier. La réflexion est en cours avec les maîtres d'œuvre pour réduire le plus possible les nuisances. Les informations seront partagées avec les riverains quand le calendrier sera précisé. Un maître d'œuvre démolition a été choisi, et intègre cette question dans sa mission.

• LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plusieurs participants opposés au projet n'ont pas été convaincus par les modalités de concertation mises en œuvre.

Un participant s'interroge sur les modalités d'information quant à cette réunion publique, qu'il estime insuffisantes. Un autre participant trouve que les maîtres d'ouvrage n'ont pas suffisamment communiqué au sujet de la concertation.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Une publicité importante a été faite et les journaux nationaux ont évoqué le sujet. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

L'enquête publique concerne-t-elle l'hôpital et le pôle universitaire ou uniquement l'hôpital ?

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : La déclaration d'utilité publique (DUP) porte sur la globalité du projet, hôpital et université.

Pour Denis Vemclefs, conseiller municipal du groupe à Gauche et membre du collectif « Pas ça, pas là, pas comme ça », l'avis des habitants n'a pas été suffisamment pris en compte, « dans la précédente enquête publique, 91.6% des habitants s'étant prononcés contre le projet ». Il regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique « post-concertation entre le 23 août et le 10 septembre ». Il évoque également la recommandation de la garante « d'organiser un débat national sur l'hôpital public », Saint-Ouen n'étant pas un cas unique.

Une habitante du quartier et membre du parti communiste de Saint-Ouen s'interroge sur le périmètre de concertation et ses modalités, certains participants à la réunion publique étant à distance. D'autre part, selon elle, les habitants de Paris et des Hauts-de-Seine devraient également prendre part à cette concertation.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : L'enquête publique n'a pas de délimitation, elle porte sur le projet mais tout le monde est concerné et a le droit d'apporter des observations pendant l'enquête publique. Une publicité importante a été faite et les journaux nationaux ont évoqué le sujet. Par ailleurs, la concertation a bien eu lieu sur les sites parisiens (réunions à Bichat et Beaujon).

Un participant suggère de mettre en place « un type de concertation plus large, plus profond », qui concernerait l'offre globale de soin.

Une participante affirme que beaucoup d'acteurs (citoyens, politiques, professionnels de santé) ne sont pas convaincus par le projet et demande s'il serait encore possible « de revenir en arrière et de choisir un lien en concertation avec les habitants » ?

Réponse du Président de la commission : La commission d'enquête publique est mandatée pour donner un avis sur ce projet, il ne s'agit pas de reprendre la concertation, qui a été faite. La commission en prend acte ainsi que du rapport réalisé par la garante. La question est de savoir si ce projet est d'utilité publique ou pas.

- **LES IMPACTS LOCAUX DU CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SAINT-OUEN GRAND PARIS NORD**

Les questions et remarques relatives aux impacts du projet dans le secteur concernent principalement l'environnement et l'insertion urbaine du futur hôpital.

Un participant met en avant de potentiels risques d'inondation liés aux immeubles en construction à proximité du site, avec des garages souterrains.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Des études d'inondabilité ont été faites sur le site. Un risque pouvait exister en cas de crue centennale. Cela n'est plus le cas aujourd'hui, les immeubles évoqués ne sont donc pas confrontés à des risques.

Denis Vemclefs s'interroge sur le rapport de l'autorité environnementale, notamment sur le risque de pollution et la question des mobilités.

Un habitant de Saint-Ouen mentionne la présence de pollution sur ce site anciennement industriel. Un autre habitant souhaiterait savoir si les sols ont été analysés quant à leur pollutions, et s'il existe des coûts de dépollution.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Des études ont été faites. Le travail avec la maîtrise d'œuvre de la dépollution est en cours avec PSA, concernant la pollution relevant de l'activité industrielle, et celle concernant le fait d'adapter le terrain à l'usage hospitalier. Dans la négociation d'acquisition du terrain, la déconstruction et la dépollution ont été prises en compte. Des carottages sont encore en cours dans l'usine pour affiner la connaissance du sujet.

Un participant s'interroge sur l'impact environnemental d'un projet comme celui-ci dans un contexte de réchauffement climatique. Un habitant estime que c'est « anachronique de construire dans un cadre urbain aussi dense un équipement aussi important ».

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : L'emprise du projet d'hôpital sera plus étroite que celle de l'usine. D'autre part, le dossier de déclaration d'utilité publique comprendra une étude d'impacts qui recense les impacts du projet et les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Une habitante s'interroge sur le toit végétalisé de l'hôpital, qui ne sera pas, selon elle, accessible à tout le monde. Par ailleurs, elle mentionne le rapport de l'autorité environnementale qui « pointe qu'une dérogation sera nécessaire notamment sur les questions des surfaces d'espaces verts, car le projet déroge aux prescriptions en matière d'espaces verts, qui seraient inférieurs à ce qui est prévu dans le PLUi et à ce qui est prévu en termes de surface de pleine terre ».

Un habitant s'interroge sur le manque de végétalisation et la trop grande place accordée au béton dans le projet.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Les réponses à l'autorité environnementale, les chiffres de restructuration des sites, les études comparatives économiques entre le maintien des sites existants et la construction du projet sont des documents publics dans le cadre de la DUP.

Par ailleurs, conformément au cahier des charges d'intégration urbaine et paysagère, l'idée du projet est qu'une partie des zones végétalisées soient libre d'accès.

Un riverain se questionne sur la voirie autour du futur hôpital, notamment l'avenue du Capitaine Glarner qui serait agrandie et élargie. Cela pose la question de relocalisation de platanes selon lui. Par ailleurs, il se pose également la question du nombre d'ambulances et des conséquences pour la voirie.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Au sujet de la voirie, il est possible de prendre connaissance du cahier des charges urbain et paysager. Par ailleurs, le but est d'aménager les voiries en tenant compte du fait qu'une partie des parcelles sera rendue pour élargir les rues au profit d'une meilleure qualité urbaine (piste cyclable, amélioration des différents accès).

La voie ferrée pourra être utilisée pour réduire en proportion les trafics de camions pendant la démolition au moins.

• OFFRE DE SOIN

La question de l'offre de soin dans le projet du futur hôpital a suscité le plus de remarques lors de cette réunion. Plusieurs participants s'inquiètent de la voir réduire.

Un participant estime qu'avoir deux lieux pour se soigner (hôpitaux Beaujon et Bichat) permettrait d'arriver plus rapidement sur un lieu de soin et garantir une meilleure offre de soins. Il questionne la vocation « d'opération de santé publique » du projet, qui devrait permettre le maintien des lits et des services. Un Audonien se positionne pour la conservation des deux hôpitaux existants et la création d'un troisième équipement en Seine-Saint-Denis, mais pas ici.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Les détails du projet hospitalier, les chiffres de restructuration des sites, les études comparatives économiques entre le maintien des sites existants et la construction du projet sont des documents publics dans le cadre de la DUP. Ces éléments de comparaisons, consultables, mettent en avant les surcoûts générés par la rénovation des bâtiments (Bichat et Beaujon). Leur obsolescence rend leur rénovation impossible.

Un participant se questionne sur le nombre de lits prévus par le projet et pense qu'il manque un hôpital dans le secteur.

Une habitante pose la question de « la capacité de faire évoluer le modèle de l'AP-HP et de sortir des objectifs de rentabilité pour mettre en avant les questions des objectifs d'offre de soins ».

Plusieurs participants s'inquiètent de la suppression de lits face aux difficultés que connaît l'hôpital public et à l'augmentation de la population. Une habitante demande quelles disciplines seront impactées par la diminution du nombre de lits.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Le nombre de lits a été fixé par le gouvernement. C'est le Premier Ministre qui a octroyé les 90 lits supplémentaires à ce projet.

Les deux hôpitaux Bichat et Beaujon connaissent des difficultés de fonctionnement, et le projet en cours qui concentre beaucoup de moyens, d'efforts et d'équipements, offrira plus de lits de réanimation qu'il y a dans la somme des deux hôpitaux Bichat et Beaujon. Cet hôpital fonctionnera mieux que Bichat et Beaujon et apportera des services considérables. Un travail est réalisé avec les médecins, les paramédicaux et les représentants des usagers pour comprendre ce qu'il faut corriger par rapport au fonctionnement actuel et ne pas le reproduire dans le fonctionnement de l'hôpital futur.

Plusieurs participants s'interrogent sur la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon, notamment réputés pour leur maternité neuve, leurs spécialités, et l'offre de services d'urgence.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Il n'est pas écrit qu'il n'y aura pas de maternité. Depuis avril 2021, une relecture du projet est entamée pour savoir quelles sont les évolutions constatées et celles à anticiper. Le maintien de la maternité fait partie des réflexions, tout comme la dermatologie et la rhumatologie.

Sur la notion d'un projet complémentaire, en 2016, le fait qu'une activité persisterait sur l'hôpital Claude Bernard, la partie historique de l'ensemble Bichat-Claude Bernard, notamment les soins de suite, a été validée. Une mission a été confiée à des médecins de l'hôpital pour conduire une réflexion sur le projet médical de cette structure complémentaire indispensable.

Un participant s'interroge sur la vocation du futur hôpital, selon lui très spécialisé. Il ne répondrait donc pas « au besoin de proximité des patients ».

Un participant se demande si l'ambulatoire prévu correspond à la population de Seine-Saint-Denis. « Y a-t-il eu dans l'étude d'impact une dimension sociologique où la question se pose de savoir si ce type de rationalisation du service hospitalier correspond au territoire où vous allez l'implanter ? ». Une participante, professionnelle de santé s'interroge sur la capacité de l'ambulatoire à compenser le nombre de lits perdus.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : L'enjeu de l'ambulatoire a été pris en compte dès le début, et fait partie des éléments d'analyse repris dans le cadre du bilan de la crise Covid et des arguments donnés par la maîtrise d'ouvrage pour justifier l'obtention de 90 lits supplémentaires. Beaucoup d'habitants de Seine-Saint-Denis peuvent passer en ambulatoire, même s'il y a sur ce territoire probablement une proportion plus importante que sur d'autres pour laquelle les conditions du passage à l'ambulatoire sont plus compliquées. Nous avons tenu compte de ce facteur pour adapter l'ambition sur l'ambulatoire en termes de réduction des durées de séjour.

Des interrogations ont été formulées au sujet du projet d'hôtel hospitalier, son fonctionnement et le son coût, notamment en prenant en compte que la population en Seine-Saint-Denis est précaire.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Tout le monde n'est pas éligible au modèle de l'hôtel hospitalier et des règles viennent d'être adoptées à l'été 2021 pour définir son financement par l'assurance maladie. Un cadre expérimental sera mis en place pour 3 ans, le principe étant qu'il n'y ait pas de reste à charge pour les patients.

• AUTRES REMARQUES

Une habitante et représentante du personnel est inquiétée par l'aspect budgétaire et la somme de 900 millions d'euros investie par l'AP-HP.

Une participante demande si des études scientifiques pluridisciplinaires ont été réalisées afin de prendre en compte les besoins de la population, la structure de la démographie, la condition sociale de la population, la répartition géographique de ces populations et l'accès à ce service de soins.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Le projet médical au cœur de la réflexion dès 2016 comprend une étude sociodémographique de l'offre de soins, et des besoins. Il y a également eu une expertise socioéconomique pour l'université.